



**Organisation
mondiale de la Santé**

**Réunion formelle des États Membres pour achever les travaux
concernant le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations
pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles,
y compris la division des tâches et des responsabilités
des fonds, programmes et institutions des Nations Unies
ainsi que des autres organisations internationales
Genève, 13 novembre 2013
Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire**

**A/NCD/UNT/1/INF./1
4 novembre 2013**

**Projet de mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour
la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, y compris
la division des tâches et des responsabilités des fonds, programmes et
institutions des Nations Unies ainsi que des autres organisations
internationales : rapport de la première réunion de l'Équipe spéciale
interorganisations pour la prévention et la maîtrise
des maladies non transmissibles**

Rapport du Directeur général

Conformément aux dispositions de la résolution E/RES/2013/12 du Conseil économique et social adoptée le 22 juillet 2013 sur l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et de la résolution WHA66.10 de l'Assemblée mondiale de la Santé adoptée le 27 mai 2013 sur le suivi de la déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ; considérant le rôle de chef de file et de coordonnateur conféré à l'OMS par l'Assemblée générale des Nations Unies, la nécessité d'une action conjointe avec d'autres fonds, programmes et institutions des Nations Unies afin d'achever les travaux, avant la fin d'octobre 2013, sur la division des tâches et des responsabilités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies ainsi que des autres organisations internationales et la demande présentée au Secrétaire général des Nations Unies pour que soit élaboré, en étroite collaboration avec le Directeur général et moyennant une consultation approfondie avec les États Membres de l'Organisation mondiale de la Santé, le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, incorporant, de façon non exclusive, les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac et les travaux actuels du Secrétariat de l'OMS visant à établir une division des tâches et des responsabilités, comme le prévoit l'appendice 4 du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles, le Directeur général a l'honneur de présenter un rapport qui résume les résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

ANNEXE

1. La première réunion de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles s'est tenue du 2 au 3 octobre 2013 à Genève et a été présidée par le Sous-Directeur général pour les maladies non transmissibles de l'Organisation mondiale de la Santé. Des représentants des organismes ci-après (par ordre alphabétique) ont participé à la réunion : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Banque mondiale, le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement de la paix (UNOSDP), le Bureau international du Travail (BIT), le Comité permanent de la nutrition (UNSCN), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat), le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

2. La réunion avait pour principal objectif la conclusion des travaux sur l'élaboration d'un projet de mandat pour l'équipe spéciale, y compris la division des tâches et des responsabilités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales, en vue de son examen par les États Membres lors de la réunion formelle des États Membres pour achever les travaux concernant le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, y compris la division des tâches et des responsabilités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies ainsi que des autres organisations internationales, qui sera organisée par l'OMS le 13 novembre 2013 à Genève.

3. Le projet de mandat figurant dans le document de réflexion de l'OMS intitulé *Mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, y compris la division des tâches et des responsabilités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies ainsi que des autres organisations internationales* (version datée du 11 octobre 2013),¹ a été approuvé par consensus par les fonds, programmes et institutions des Nations Unies et autres organisations internationales participant à la réunion.

4. La première réunion de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles a demandé au Directeur général de soumettre le document de réflexion de l'OMS (version datée du 11 octobre 2013) à la réunion formelle des États Membres pour achever les travaux concernant le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, y compris la division des tâches et des responsabilités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies ainsi que des autres organisations internationales, afin qu'elle l'examine.

¹ Disponible à l'adresse : http://www.who.int/nmh/events/ncd_task_force/en/index.html.